

RÉSISTANCE SOCIALE

La République sera sociale ou ne sera pas. Jean Jaurès



SOMMAIRE

p.1 : L'édito / **p.2 : Solidarité internationale** / **p.3 et 4 : Place au débat** (*Quelle réforme territoriale ?*) / **p.4 : Les bras m'en tombent** (*Hôpitaux : triste solution*) / **p.5 et 6 : Place au débat** (*Intermittence du spectacle : une réforme de gauche est possible*) / **p.6 : Avez-vous remarqué ?** (*Hôpitaux : différences de tarifs*) / **p.7 : Actualité sociale** (*SNCF : une réforme et des interrogations / L'impuissante bien-pensance*) / **p.8 : Coup de gueule** (« Rien pour les salariés » il vous a dit !)

L'ÉDITO

Il semblerait que certains soient « surpris » ou « tristes » au lendemain de cette élection européenne. Permettez que je m'insurge !

Surpris ? Après le résultat des municipales et la caricaturale analyse du Président Hollande affirmant qu'il a bien compris le message que les Français lui avaient envoyé d'aller plus vite dans les réformes, comment peut-on être surpris ? Je le craignais dans le précédent bulletin de RESO : Quand les peuples n'en peuvent plus d'être trahis, quand ils envoient, élections après élections, des avertissements qu'on ignore sciemment, quand, finalement, on se moque d'eux, quand on méprise leur avis, il n'y a pas matière à être étonné de leur réaction. Au contraire, il est honteux et scandaleux ensuite de leur reprocher, sur un ton moralisateur, d'avoir promu le « FHaine ». C'est la réponse du berger à la bergère. C'est la réponse à la méfiance, au mépris, aux trahisons qu'on leur manifeste. Notre peuple n'est pas raciste, il est désespéré. Cela explique son vote pour un parti qui, non seulement n'est ni patriote ni préoccupé de social, mais est le meilleur garant des possédants et de la finance.

Bref, c'est la réponse à une politique qui protège les intérêts des privilégiés au détriment de l'intérêt général, qui abaisse chaque jour la protection sociale et le droit du travail, qui supprime les emplois, qui vend nos usines, qui casse les services publics. Car, oui, il faut bien regarder la vérité en face même –surtout- quand elle dérange : c'est cette politique, libérale, qui est menée par ceux que les salariés ont élus pour tourner le dos au sarkozysme. Et après ce 25 mai,

qui renvoie à un certain 21 avril, la gauche libérale, la gauche gouvernementale est impitoyablement défaite. Réduite à 14% des votants, 5% de l'électorat.

Mais les électeurs n'ont pas trouvé une alternative crédible avec la gauche du Front de Gauche, qui se maintient tout juste, ou de l'écologie qui recule. Une fois de plus, le message est clair : la gauche est à reconstruire dans son ensemble. Ce message sera-t-il entendu ?

Réunissons tous ceux qui veulent tourner le dos aux politiques libérales qui, de la Grèce au Portugal, ne connaissent comme « solution » que la baisse des « charges » (autrement dit des droits sociaux et des salaires, le « coût » du travail, des services publics, etc.) au plus grand bénéfice des banques (au prétexte de la « dette »), et qui, en France veulent réduire de 50 milliards les dépenses publiques pour financer les cadeaux au patronat, des politiques qui ont échoué partout et dont on s'obstine à dire qu'il faut les mener plus vite et plus loin.

Il y a une majorité dans ce pays pour une politique alternative, s'appuyant sur le mouvement social, pour refuser l'austérité et promouvoir l'intérêt général et la justice sociale, pour conduire une relance permettant des emplois stables, préférer la cause des salariés à celle de la finance. Et croire que cette politique peut réussir !

Je ne suis pas triste, je suis inquiète. L'ensemble de la gauche sociale, politique et syndicale saura-t-elle, rapidement et avec ses différences, s'atteler à cette démarche ?

Marinette BACHE

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Bilan temporaire du premier tour des élections régionales en Grèce

par Alexis MARTINEZ

A la très notable exception de l'Attique, région de loin la plus peuplée du pays, SYRIZA n'est en tête nulle part. Le scrutin régional laisse une grande place aux notables locaux, qui peuvent à loisir déployer leurs réseaux de clientèle électorale pour être réélu. Si le PASOK a énormément pâti, du fait de sa structure de clientèles liées au parti et non à des personnes, du départ soudain de la large majorité de ses clientèles, la fondation d'ELIAS semble avoir quelque peu enrayé ce déclin et contribué à le pousser à adopter le modèle "classique" des réseaux de clientèles liés avant tout aux élus. Néanmoins, alors que dans 12 des 13 régions le préfet sortant se représentait, les 4 cas où le préfet sortant n'est pas arrivé en tête au premier tour sont des cas de préfets élus sous les couleurs du PASOK en 2010. Bien qu'aucun d'entre eux n'ait revendiqué l'étiquette PASOK, ni même ELIAS en 2014 (chacun a monté sa propre étiquette éphémère), il semblerait que les électeurs leur aient conservé cette affiliation.

SYRIZA enregistre évidemment de très nets progrès, mais, ne disposant pas de l'ancrage ni des réseaux de clientèles du PASOK, de la ND ou même du KKE (qui enregistre de très bons résultats en Attique, en Égée Septentrionale et en Thessalie, mais qui globalement ne progresse pas et même souvent régresse par rapport à 2010), elle a du mal à s'imposer dans un scrutin qui accorde une prime électorale aux notables installés, d'autant plus s'ils sont sortants. Malgré ce

résultat mi-figue mi-raisin, et en poussant la dynamique électorale obtenue dans plusieurs villes au premier tour des élections municipales (qui se déroulait en même temps), SYRIZA devrait assez facilement franchir la barre des 100, voire 150, élus régionaux sur 725 en tout (contre 17 actuellement). Cela lui permettrait de se doter de l'ancrage indispensable pour concurrencer sérieusement à l'avenir la ND lors des scrutins locaux.

Si l'ancrage territorial a permis au PASOK de masquer quelque peu ses déconvenues électorales, on peut néanmoins observer que l'ELIAS n'a pas présenté de candidat en Grèce-Centrale, et qu'à l'exception de ses 6 candidats qui étaient préfets sortants, il a le plus souvent présenté un candidat commun avec une autre formation : la DIMAR (3 candidats communs), la coalition libérale centriste GEFYRES (1 candidat commun), et même à une reprise avec la ND ! A l'inverse, le seul candidat ELIAS non préfet sortant qui s'est présenté avec le seul soutien d'ELIAS a obtenu un résultat extrêmement décevant (7ème position en Macédoine-Centrale, loin derrière les candidats SYRIZA, DIMAR et KKE). Plus que le succès de SYRIZA et dans une moindre mesure de l'Aube Dorée ainsi que de la DIMAR, c'est cet affaiblissement considérable du PASOK, qui, même renforcé par la constitution d'ELIAS, est devenu entièrement tributaire de ses élus sortants pour obtenir des succès électoraux, qui est l'événement marquant de ce premier tour.

ISLANDE : Adieu à l'Union européenne.



Après avoir à 2 reprises, par referendum, refusé de céder aux injonctions des intérêts financiers, les Islandais vont retirer officiellement la candidature de leur pays à l'UE déposée en 2009.

PLACE AU DEBAT

Vous trouverez ci-dessous l'extrait d'un article de Claude Nicolet sur la réforme territoriale. Cet article a été écrit à partir des informations qui ont filtré sur cette réforme voulue par François Hollande et Manuel Valls. Il faut préciser, toutefois, que celle-ci n'est pas encore bouclée. Plusieurs projets de lois pourraient voir le jour. Quant à leur adoption par le Parlement, c'est une autre question... Retrouvez l'intégralité de l'article de Claude NICOLET sur le site www.resistancesociale.fr

Quelle réforme territoriale ?

Par Claude NICOLET, conseiller régional Nord – Pas-de-Calais

L'actuel projet de loi sur la réforme territoriale pose bien évidemment beaucoup de questions. En ce qui me concerne, elles sont surtout d'ordre politique. En effet, si certaines mesures proposées sont de bon sens et sont même souhaitables, comme demander une mise en cohérence stratégique entre l'action des chambres de commerce et d'industrie (CCI) et celles des régions dans le domaine économique, l'essence du projet de loi soulève de nombreux problèmes.

Tout d'abord, d'un point de vue « technique ». Sur les regroupements de régions, qui prendra le risque de la consultation électorale, surtout dans une période de rejet du pouvoir en place ? Par ailleurs, donner aux régions la compétence sur la gestion des déchets, chaque élu local sait que c'est une absurdité (mais les moyens ne seraient pas transférés, ce qui n'a pas grand sens).

Autre point très délicat, celui de l'attribution d'un pouvoir réglementaire aux régions. Mais les modalités de ces transferts et surtout le contenu sont à ce jour très flous.

Mais plus fondamentalement de quoi s'agit-il ?

Au-delà de la réorganisation territoriale, sur laquelle il est tout à fait légitime de réfléchir et de travailler, la nature du projet de loi est en grande partie contenue dans les articles afférant aux affaires financières (comme souvent).

En effet, dans une période de difficultés financières, d'argent rare et de lutte contre la « dette publique », le projet de loi vise en réalité à mettre les collectivités locales à la diète et sous tutelle des organismes de contrôle. La Cour des comptes devient un acteur majeur de cette nouvelle organisation, à charge pour elle de faire respecter les dispositifs européens coercitifs de respect des engagements de la France en matière de lutte contre les déficits.

Nous allons donc voir ce phénomène exactement identique se répéter, à savoir la « Règle d'or », à laquelle la France est condamnée vis-à-vis de Bruxelles, se décliner désormais à l'échelon des collectivités territoriales. Les élus locaux seront en fait sous tutelle et nous passerons de la confiance à la défiance.

L'article 29 est d'ailleurs très clair puisqu'il précise qu'« Il s'agit de faire supporter financièrement aux collectivités territoriales, la charge d'une condamnation de la France par l'Union européenne, qui leur est imputable en raison de leurs manquements aux obligations communautaires ». Oubliant au passage que les collectivités sont, de par la loi, dans l'obligation de présenter des budgets en équilibre.

L'implication sur nos capacités d'investissement, donc sur l'emploi, la croissance et le développement économique s'en ressentira directement. Les collectivités territoriales sont priées de devenir les relais de la mise en place de l'austérité, afin de rétablir les comptes publics selon l'idée que s'en fait l'orthodoxie bruxelloise. On ne peut, en effet, réclamer 11 milliards d'économies aux collectivités (dans le plan de 50 milliards prévus) sans que cela ait des conséquences directes. Or, faut-il rappeler une fois de plus que les collectivités locales réalisent environ 70% de l'investissement public en France ?

La disparition de la clause de compétence générale, pour recentrer les collectivités uniquement sur des compétences obligatoires, la fin (en grande partie) des financements croisés posent également beaucoup de difficultés. Prétendre mettre un terme aux fameux « doublons » par ce biais peut-être tentant, mais interroge directement la nature même de ce qu'est une collectivité territoriale. Jusqu'à présent, il n'y avait pas de hiérarchie entre-elles, désormais c'est terminé sur un certain nombre de points (comme l'économie ou le tourisme).

Pourquoi pas ? Mais quid de l'autonomie des collectivités locales, notamment en matière fiscale ? La question n'est pas tranchée.

Je m'interroge également sur les enjeux politiques, voire tactiques, d'une telle réforme. Certes, l'idée d'opposer les « anciens » aux « modernes » est facile à mettre en œuvre. L'éternel débat entre Girondins et Jacobins (dont je suis) ressurgit à nouveau. Mais au-delà...

Le tropisme allemand me semble assez évident

Faire de grandes régions, de taille « nécessairement » européenne, capables de lutter dans la cour des grands, d'avoir des territoires compétitifs, capables de se battre dans la mondialisation et de mettre un terme au mille-feuilles territorial, auquel les Français ne comprendraient rien, me semble un postulat à interroger.

Tout d'abord est-ce bien le moment de proposer une telle réforme ?

Alors que l'Etat est affaibli, faut-il créer une dizaine de régions, bénéficiant du pouvoir réglementaire, à la définition purement technocratique, administrative et juridique ? Sans réalité historique, sociale ou culturelle, alors que les Français se replient sur des territoires de plus en plus inégalitaires ? Le peuple français est très attaché à la notion d'égalité, l'Etat sera-t-il en mesure d'assurer « l'égalité territoriale » par la redistribution ou la péréquation, quand on sait que les régions (à l'heure actuelle) n'ont quasiment plus aucun moyen de lever l'impôt et dépendent en grande partie des dotations de l'Etat ? Sans même parler de la situation des

conseils généraux, qui doivent faire face à une véritable explosion de leurs dépenses liées à leurs compétences sociales, en particulier le RSA. Certains, comme le conseil général du Nord, devant même prendre sur le budget « investissement » pour financer leur politique sociale dans le cadre de leurs compétences obligatoires.

La France a-t-elle vocation à se « landëriser », en perspective d'un futur Etat fédéral européen dont les Français ne veulent pas et que les élections européennes du 25 mai prochain vont cruellement rappeler à toutes celles et ceux qui s'obstinent à ne pas vouloir regarder les choses en face ? Sans en avoir les moyens et sans que cela corresponde à une quelconque réalité nationale.

Ce « grand saut » en avant territorial, plutôt que de vouloir singer un modèle extérieur devrait plutôt s'appuyer sur ce que nous sommes, pour mettre les Français en mouvement. Cela sous-entend d'avoir un discours sur la France. Or, on sent bien, depuis longtemps, qu'il est difficile dans notre pays d'avoir un discours sur la France et sur la République. Que l'on peine à penser l'idée même de « France ». Il est donc à craindre qu'il n'y ait là plus de confusion que de clarté et que le résultat ne soit celui d'une crispation plus grande encore de notre pays, plutôt que l'ouverture d'un chemin nouveau vers notre indispensable redressement.

Lire la suite sur www.resistancesociale.fr : une analyse détaillée de la réforme proposée (rubrique infos sociales).

LES BRAS M'EN TOMBENT

Triste solution

par Marie BERTHOMMIER

Depuis que, sous divers gouvernements, le libéralisme est à la manoeuvre, les hôpitaux sont dans la ligne de mire. Leur budget est "encadré" au profit d'une vision comptable. Cet état d'esprit préside à des fermetures de services et à des regroupements d'établissements. Quiconque a eu besoin de se faire hospitaliser ou bien de consulter en Externe, connaît les délais d'attente qui y sont pratiqués... quand on n'est pas invité à aller se faire soigner dans le privé, si on en a les moyens.

Dans ces conditions peut-on s'étonner que les directeurs d'hôpitaux cherchent de l'argent... n'importe où ! N'importe où et voilà comment un émir et sa suite viennent d'envahir 9 chambres et une salle de détente de l'hôpital Ambroise Paré à Paris. Cela ne s'est pas fait, se défend le DG de l'AP-HP, au détriment de malades français. Moi, je me dis qu'un patient ordinaire aurait occupé une chambre et une seule ; et que donc, sans l'émir, 8 malades seraient sortis de la file d'attente. On aura du mal à me faire avaler le contraire. Quant à la question du bénéfice financier, en 2012, ces "riches malades" ont oublié de régler 90 millions d'euros... D'autres commentaires ?

PLACE AU DEBAT

Intermittence du spectacle, une réforme de gauche est possible

Par Frédéric Hocquard, ancien SN à la culture du PS

En proposant, dès l'ouverture des négociations sur l'assurance chômage, de réintégrer le régime des agents et techniciens de l'audiovisuel et des artistes du spectacle vivant dans le régime commun, le Medef s'est livré à une nouvelle provocation.

Pourtant, dès l'ouverture de ces négociations, le Gouvernement, par la voix de son Premier Ministre, avait «déconseillé au Medef de persévérer dans son erreur» sur les intermittents. Propos confirmés par Aurélie Filippetti, Ministre de la Culture, qui déclarait ce week-end: «Le gouvernement ne reprend nullement à son compte les propositions du Medef concernant la suppression du régime d'assurance chômage des intermittents. C'est même de la provocation».

Il n'y a donc aucune ambiguïté, pour le gouvernement, il est hors de question de remettre en cause le régime des intermittents du spectacle.

Comme bon nombre d'élus de gauche, je réaffirme ici que ce régime est aujourd'hui la base du fonctionnement du spectacle vivant et du cinéma en France. C'est en partie grâce à ce régime d'assurance chômage, quasiment unique au monde, que nous bénéficions d'un tel dynamisme culturel dans notre pays, que l'industrie du cinéma est aussi productive et le spectacle vivant à ce point varié, actif et créatif. Rappelons que, sans l'intermittence, bon nombre de festivals de musique ou de théâtre ne pourraient avoir lieu.

Il convient aussi de rappeler que ce régime ne « coûte pas 1 milliard d'euros » puisque, selon l'UNEDIC, le surcoût des annexes 8 et 10 par rapport au régime général est de 320 millions d'euros. Le régime de l'intermittence du spectacle n'est donc pas responsable du déficit de l'Unedic.

Cependant, même si la modification du régime de l'intermittence relève avant tout d'une négociation sociale en cours, je voudrais ici avancer des pistes pour l'améliorer. Notamment, en revenant sur les fragilités et les dysfonctionnements qu'a introduite la réforme de 2003 et qui a entraîné une aggravation de la précarité de l'emploi culturel. En effet, les rapports parlementaires réalisés par l'Assemblée Nationale et par le Sénat en 2013 montrent que l'emploi dans la culture se caractérise avant tout par une fragilité et une précarité des parcours. Ces rapports notent aussi un vieillissement des intermittents du spectacle bénéficiant d'allocations chômage.

Cela se traduit depuis 2003 par des difficultés croissantes pour bon nombre d'artistes ou de techniciens, qui ont de plus en plus de mal à rassembler les 507 heures nécessaires, dans le délai trop court de 10 ou 10,5 mois, afin de percevoir des allocations chômage.

Pouvoir vivre de son travail relève pour beaucoup du parcours du combattant, de la débrouille.

Autre effet négatif de la réforme de 2003, la modification de l'équilibre même du régime : il est devenu principalement l'affaire des techniciens et non plus des artistes. En effet, on a assisté, il y a quatre ans, à un croisement des courbes entre les annexes 8 et 10 : le nombre global d'intermittents percevant des allocations chômage reste le même, mais il y a de plus en plus de techniciens et de moins en moins d'artistes, ce qui est paradoxal dans le cadre d'un régime dont l'objet est aussi de soutenir la création artistique. Les artistes ont du mal à rentrer dans le système ou à y rester et leurs conditions de travail deviennent donc de plus en plus précaires.

Le retour à la date anniversaire, c'est à dire 12 mois pour 507 heures, serait donc nécessaire pour palier ces déséquilibres et améliorer le fonctionnement du régime de l'intermittence. Une étude, qui vient d'être réalisée par un universitaire d'Amiens et un chercheur du CNRS, et qui a été rendue publique par le Syndec et le comité de suivi, montre que cette modification aurait pour principal effet de lutter contre la précarité des emplois d'intermittents, sans pour autant provoquer un afflux massif de nouveaux allocataires (+3% selon l'étude).

Ensuite, en cohérence avec la priorité affichée par le gouvernement sur l'éducation artistique et culturelle, il serait utile d'**augmenter de manière significative le nombre d'heures d'intervention artistique** pouvant être prises en compte pour le décompte des heures d'intermittence et d'en faciliter l'accès. Aujourd'hui, sur les 507 heures de travail à justifier pour percevoir des allocations chômage, seules 55 heures dédiées à l'action artistique et culturelle peuvent être comptabilisées.

Valoriser d'avantage d'heures d'actions artistiques, qui contribuent à la formation et à l'élargissement des publics, donnerait de la souplesse au système et permettrait une adéquation avec un marché de l'emploi artistique en évolution. Il est utile de se représenter qu'aujourd'hui, un artiste n'est pas toujours payé pour l'ensemble de ses activités.

Si on acceptait une prise en compte d'un nombre plus important d'heures d'action artistique, cela permettrait à beaucoup de jeunes artistes de vivre dans des conditions décentes de leur art et de pouvoir conserver leur statut d'intermittent.

Ces propositions viennent nourrir celles déjà formulées par Jean-Patrick Gilles, député socialiste et auteur, en 2013, du rapport parlementaire sur les métiers artistiques qui permettent une diminution du déficit :

- plafonnement du cumul mensuel rémunération plus indemnisation à 4000 € ce qui ferait déjà une économie de 32 millions d'euros,
- déplafonnement des cotisations assurance chômage, aujourd'hui, un artiste ne cotise que sur les premiers 12 000 € de son contrat,
- lutte contre la permittance, notamment dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel, avec une obligation de proposer un CDI, à chaque salarié qui travaille plus de 600 h et une requalification automatique en CDI à partir de 900 h...
- la lutte contre le travail dissimulé ou non déclaré doit d'abord passer par le développement d'initiatives innovantes pour l'emploi artistique (comme le fonds

national pour les cafés-cultures) et en faisant de l'intermittence un sujet d'intervention plus affirmée de l'inspection du travail.

Ce qui se joue sur la réforme de l'Unedic n'est pas que le régime de l'intermittence. C'est aussi la place que notre société donne à l'art et à la culture, l'espace que nous souhaitons donner à une activité humaine, dont le but premier n'est pas le profit ni la création de richesse, mais le renforcement du lien social, l'émancipation des individus où la création d'utopies. La gauche doit donc toujours se rappeler que c'est avec le Front Populaire et sous l'impulsion de Jean Zay qu'a été créé un « régime salarié intermittent à employeurs multiples pour les techniciens et cadres du cinéma ».

AVEZ-VOUS REMARQUE ?

HOSPITALISATION PUBLIQUE : un article d' « ACTEURS PUBLICS » mérite qu'on s'y attarde !

« Pour des prestations identiques, les frais journaliers dans un hôpital public peuvent varier du simple au quadruple selon l'établissement, soit de 500 à 2 230 euros. C'est ce que révèle une étude publiée par 60 millions de consommateurs le 22 janvier. "Inacceptable !" a réagi le ministère de la Santé.

"Les frais varient fortement d'un hôpital public à l'autre, même pour une prestation et une durée de séjour identiques, observe l'étude. En médecine générale le tarif journalier peut par exemple aller d'environ 500 euros à 2 230 euros pour des types d'établissements ayant des profils assez proches. Sont concernés autant les grosses structures, type centre universitaire hospitalier (CHU), que les petits hôpitaux."

Autres chiffres révélés par 60 millions de consommateurs : "Il faut ainsi savoir qu'avant l'intervention de l'assurance complémentaire, le coût d'un séjour se monte en moyenne à 511 euros (...). Mais on observe que dans

24 % des cas, la facture dépasse ces 511 euros ; dans 10 %, elle est supérieure à 1 300 euros et même à 5 190 euros pour 1 % des séjours. Les patients mal couverts peuvent se retrouver avec des restes à charge de plusieurs milliers d'euros en fin de séjour."

Ces résultats "soulignent des dysfonctionnements réels", a réagi le ministère de la Santé, jugeant les disparités "inacceptables". "Pour les établissements où les tarifs journaliers de prestation sont manifestement trop élevés, le ministère des Affaires sociales et de la Santé a fait en sorte, dès 2013, que ces tarifs ne puissent plus augmenter", rappelle aussi le ministère. "Mais il faut aller plus loin", juge-t-on : "Il s'agit de rappeler les règles de facturation et de s'assurer que les patients sont bien informés en amont sur les conditions financières de leur prise en charge."

"La réduction du reste à charge des patients à l'hôpital est une préoccupation importante du gouvernement", assure le ministère.

En mars, la ministre, Marisol Touraine, avait déjà rappelé à l'ordre les hôpitaux dans une circulaire, leur demandant de faire en sorte de modérer ces écarts. »

La réaction de Mme la Ministre de la Santé laisse pantois ! Il fut un temps où, sur l'ensemble du territoire français, les services publics rendaient les mêmes services pour le même tarif ! Depuis on a inventé l'autonomie financière. Résultat : essayer de savoir combien vous coûtera un Paris-Lyon en TVG ; ça dépend du jour, de l'horaire, de votre âge, de votre carte, de vos fréquences de déplacement, ... ; idem pour un voyage en avion ou pour envoyer un colis ! Et il faudrait s'étonner qu'il en aille de même pour des hôpitaux qu'on soumet à une gestion purement comptable qui les étrangle ?

ACTUALITE SOCIALE

SNCF : une réforme et des interrogations

Par Pierre KERDRAON, vice-président de Résistance Sociale

Ce 22 mai, avait lieu une nouvelle grève des cheminots européens pour protester contre la mise en place du 4^{ème} paquet ferroviaire visant à la mise en concurrence sur l'ensemble du réseau européen des transports de voyageurs. En France, trois des principaux syndicats (CGT, UNSA, Sud Rail) ont participé à ce mouvement, qui s'est notamment traduit par l'absence de trains sur les lignes régionales et par des manifestations.

Instruits par l'expérience du fret, les syndicats redoutent que cette réforme n'aboutisse à la suppression de milliers d'emploi et à une sécurité moindre pour les voyageurs. Il est vrai que l'expérience de la Grande Bretagne et de la privatisation de certaines de ses lignes a de quoi échauder. L'entretien du matériel et des voies s'en est fortement ressenti au point de provoquer plusieurs catastrophes ferroviaires, ce qui a obligé le gouvernement à renationaliser.

Du côté de la France, on n'en est pas encore là, mais la séparation entre le Réseau Ferré de France (RFF) et la SNCF montre chaque jour son absurdité.

Dernier exemple en date : l'achat de nouvelles rames de TER auprès d'Alstom et de Bombardier avec un cahier des charges exigeant une meilleure accessibilité des trains pour les personnes à mobilité réduite et un meilleur confort pour les usagers, ceci pour rendre opérationnelle une adaptation aux normes décidées au niveau européen. Seule hic : ces trains élargis ne sont pas adaptés pour environ 500 gares (sur 5886 gares actuellement en service) et 1300 quais, qui vont devoir être rabotés de quelques centimètres d'ici 2016. D'un côté, on ne peut que se réjouir de la modernisation imposée aux gares les plus vieilles. De l'autre, on peut s'étonner que ce paramètre ait été oublié lors de la rédaction du cahier des charges pour la construction de ces rames.

Quoiqu'il en soit on peut penser qu'avec une seule entité au lieu de deux cette bévue n'aurait pas été commise.

Il faut rappeler qu'avant la création de la SNCF, il existait cinq compagnies de chemins de fer qui avaient des matériels différents. Cela explique qu'il existe encore de nos jours cinq types de gares différents, avec des dimensions différentes entre le rail et le quai. Pour que les trains puissent rouler normalement partout, il est donc nécessaire d'avoir un matériel adapté à l'ensemble du réseau. L'achat de nouvelles rames nécessite donc d'avoir un cahier des charges qui en tienne compte. Apparemment, il semble que lors de l'achat des nouvelles rames à Bombardier et Alstom, on ait oublié de tenir compte de la dimension de certaines gares. Il y a donc de quoi s'inquiéter de la mise en concurrence et de la possibilité donnée à des compagnies privées ou étrangères de faire rouler des trains sur le réseau SNCF. Mais qui ose parler de cela ?

L'impuissante bien-pensance

par Antoine DUCROS

«Le projet de réforme ferroviaire, qui doit être examiné le 16 juin par l'Assemblée nationale, prévoit de regrouper l'actuel Réseau ferré de France (RFF) et la SNCF en un grand groupe public.»

Voilà des années qu'on subit, de la part d'une bonne partie des journalistes et de la classe politique, un «discours de la réforme», qui est toujours présentée comme *«indispensable et trop longtemps différée à cause des crispations et archaïsmes typiquement français, alors que dans tel pays qui nous regarde avec des yeux ronds elle a bien sûr été faite depuis belle lurette»*.

Pourrait-on faire le bilan, notamment en termes de coût financier et bureaucratique, de ces réformes qui échouent au point que quinze ans après, on est obligé de tout rechambouler pour essentiellement revenir au statu quo ante ? Et demander un minimum de comptes à ceux qui les ont prônées et mises en œuvre ? Je serais curieux de relire les déclarations des élus ou les articles de presse sur la scission RFF-SNCF, qui date de 15 ou 20 ans.

COUP DE GUEULE

« Rien pour les salariés », il vous a dit !

par Marinette BACHE

Manuel Valls avait été clair : « il est difficile de faire quelque chose pour les salariés ». On avait compris ça plutôt sur l'aspect tout pour la finance, rien pour les salaires. Eh bien, on avait tort. Manuel Valls peut faire encore mieux pour les patrons : il peut casser l'inspection du travail. Ca aussi c'est un beau cadeau ! On se souvient que Michel Sapin, alors ministre du travail, avait déjà essayé, dans le projet de loi sur la formation professionnelle, de museler l'inspection du travail et de supprimer les tribunaux de prud'hommes. La manœuvre avait échoué grâce au sénat.

Sur le métier, ils viennent de remettre leur sale ouvrage. D'une manière maligne, le gouvernement ne monte pas au créneau et c'est le président du groupe socialiste, Bruno Le Roux, qui s'y colle.

Objectif : remettre en cause l'indépendance de l'inspection du travail. La manière : empêcher que les inspecteurs du travail soient nommés par arrêté afin qu'ils soient désormais soumis aux décisions de leur hiérarchie et mutables à merci. Comment ? En supprimant les sections d'inspection (dont l'OIT reconnaît que c'est la base de leur indépendance) et en créant une hiérarchie administrative à travers des « unités de contrôle ».

Et bien sûr, ce sont ces « unités de contrôle » qui auront la maîtrise des propositions de sanctions envers les patrons qui ne respectent pas le code du travail. Fi des observations des inspecteurs. Merci dit le MEDEF. Comme le souligne Gérard filoché : ainsi « les patrons échapperont au juge correctionnel et pourront négocier, « plaider coupable », arranger le coup, avec des chefs des nouvelles « Directe » (lesquels sont nommés par le haut et ne sont pas passés par l'inspection). »

Rappelons quand même que l'article 6 de la convention n°81 sur l'inspection du travail de l'OIT précise que « *Le personnel de l'inspection sera composé de fonctionnaires public dont le statut et les conditions de service leur assurent la stabilité dans leur emploi et les rendent indépendants de tout changement de gouvernement et de toute influence extérieure indue.* » Bref, par ce texte, la France ne respecterait plus la convention de l'OIT.

On comprend bien l'intérêt du patronat ! Mais il veut plus encore. Et le gouvernement -par l'entremise de députés pas dignes de se prétendre socialistes qui déposent cette proposition de loi -s'en prend également au fondement de la mission de l'inspection du travail : Les sujets prioritaires, sur lesquels les inspecteurs du travail devront se pencher, seraient désormais définis par la hiérarchie. Autrement dit il en serait fini du temps où l'inspecteur du travail pouvait répondre à l'appel au secours des salariés. Finies les interventions spontanées dans une entreprise pour vérifier que le droit du travail ou les accords signés y sont respectés. Non : il leur faudra respecter le plan d'intervention établi par la hiérarchie. On voit tout de suite comment la mise sous tutelle opère !

On a déjà vu que de nombreux parlementaires (Front de Gauche, écologistes et socialistes -cf le refus des sénateurs socialistes lors de la 1^{ère} tentative) s'opposent à ce qu'il faut bien appeler la casse de l'inspection du travail. Alors « on » a trouvé la parade : la loi ne déciderait pas de grand' chose et tout serait du ressort réglementaire. Bref le gouvernement décidera de tout sans passer par un débat parlementaire qui risquerait d'être chaud.

Une seule solution : que les députés refusent de voter cette loi-bidon ! En auront-ils le courage ?

VOUS AUSSI, REFUSEZ LA RÉSIGNATION, ADHÉREZ À RÉSISTANCE SOCIALE !!!

Le bulletin Résistance Sociale est une publication
de RESO, association loi 1901

Siège social :
121 avenue Ledru Rollin 75011 PARIS

Tel : 06 33 82 05 15

Site Internet : www.resistancesociale.fr
Courriel : webmaster@resistancesociale.fr

Présidente de RESO et directrice
de la publication :

Marinette BACHE

NOM PRENOM :

ADRESSE :

.....

TEL : Portable :

E-mail :

- J'adhère à RÉSO et je verse 10 euros
 Je m'abonne au bulletin « Résistance Sociale » et je verse 5 euros
 Je souhaite diffuser le journal autour de moi. Adressez-moi exemplaires
 par envoi.

À retourner à : RÉSO 121 avenue Ledru Rollin 75011 PARIS

(chèque à l'ordre de Résistance Sociale)